Demande de prestations canadiennes pour enfants

Remplissez ce formulaire pour demander tous les programmes de prestations pour enfants. Les renseignements que vous fournissez sur ce formulaire seront utilisés pour tous les programmes, à moins d'avis contraire indiqué sur une note jointe à votre demande.

Pour obtenir des renseignements sur nos programmes, consultez la brochure T4114, *Prestations canadiennes pour enfants*, la brochure RC4210, *Crédit pour la TPS/TVH*, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/prestations ou composez le 1-800-387-1194.

Comment présenter une demande?

Remplissez ce formulaire et envoyez-le, ainsi que tout **autre document requis**, à l'un de nos bureaux fiscaux indiqués à la page 2 de ce feuillet de renseignements.

Remplissez et soumettez votre demande aussitôt que possible après la naissance d'un enfant, lorsqu'un enfant commence à habiter avec vous ou lorsque vous devenez résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.

Partie 1 – Renseignements sur le requérant

Qui doit remplir la partie 1?

Aux fins de la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), lorsque les parents féminin et masculin demeurent dans la même maison que l'enfant, nous présumons que le **parent féminin est le principal responsable des soins** (lisez la définition à la page 2 de ce feuillet de renseignements) de l'enfant et doit faire la demande. Cependant, si le parent masculin est le principal responsable de l'enfant, il peut demander la PFCE si une note signée par le parent féminin est jointe à la demande indiquant que celui-ci est le principal responsable de l'enfant.

La personne qui est le principal responsable des soins et de l'éducation de l'enfant doit remplir la partie 1.

Votre demande couvre-t-elle une période qui précède les 11 derniers mois?

Vous devez joindre une photocopie lisible d'une preuve de votre statut de citoyenneté (par exemple, un certificat de naissance canadien) ou d'immigrant au Canada et de celui de votre époux ou conjoint de fait pour la période qui précède les 11 derniers mois. Les photocopies doivent inclure toutes les pages (recto verso) de vos preuves.

Quel est votre état civil actuel?

Si vous avez un époux, cochez « Marié(e) ». Si vous avez un conjoint de fait, cochez « Conjoint de fait ». Si vous êtes séparés depuis moins de 90 jours, vous êtes encore considérés comme étant mariés ou conjoint de fait. Pour en savoir plus, lisez les définitions à la page 2 de ce feuillet de renseignements.

Partie 2 – Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait

Remplissez la partie 2 de la demande seulement si vous avez coché la case 1 ou 2 de la partie 1.

Partie 3 – Renseignements sur le ou les enfants

Remplissez cette partie pour fournir des renseignements sur le ou les enfants.

Vous **n'avez pas** à fournir des renseignements sur un enfant pour qui vous avez déjà demandé ou recevez des prestations.

Remarque

Si vous n'êtes plus responsable des soins d'un enfant et que vous le redevenez par la suite, vous devez une fois de plus fournir les renseignements sur cet enfant.

Quand devez-vous fournir une preuve de naissance?

Vous devez joindre une preuve de naissance de l'enfant si nous n'avons jamais versé de prestations à l'égard de cet enfant et que l'une des conditions suivantes s'applique :

- l'enfant est né à l'extérieur du Canada;
- l'enfant est né au Canada et il est âgé d'un an ou plus.

Comme preuve de naissance, envoyez-nous une **photocopie lisible de toutes les pages (recto verso)** d'un des documents suivants :

- un baptistaire, un certificat d'enregistrement paroissial des nourrissons ou tout autre document établi par une église;
- un certificat ou enregistrement de naissance;
- un enregistrement de naissance établi par l'hôpital, par le médecin présent lors de la naissance, ou par l'infirmière ou la sage-femme présente lors de la naissance;
- un passeport;
- une fiche relative au droit d'établissement ou une confirmation de résidence permanente de Citoyenneté et Immigration Canada;
- un certificat de citoyenneté;
- un avis de décision ou un permis de séjour temporaire établi selon la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Admissibilité partagée

Dans certains cas, un enfant peut habiter avec deux personnes différentes pour des périodes plus ou moins égales. Ces deux personnes peuvent ainsi partager équitablement la responsabilité des soins et l'éducation de l'enfant. Si cette situation s'applique à vous, joignez à votre demande une note qui décrit votre entente parentale. Pour en savoir plus, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/prestations ou composez le 1-800-387-1194.

Partie 4 – Changement de bénéficiaire

Remplissez cette partie si l'enfant ou les enfants vivaient avec une autre personne ou étaient à la charge d'un organisme.

Partie 5 – Attestation

Vous devez signer et remplir cette partie. Si vous avez rempli la partie 2, votre époux ou conjoint de fait doit également signer et remplir cette partie.

Renseignements supplémentaires Dépôt direct



Vous pouvez demander que vos paiements soient déposés directement dans votre compte à une institution financière de votre choix située au Canada. Pour demander le dépôt direct, le requérant doit remplir et joindre à sa demande le formulaire T1-DD(1), Demande de dépôt direct - Particuliers.

Normes de service pour traiter les demandes

Nous vous enverrons un versement, un avis ou une explication dans un délai de 80 jours civils.

Calculateur en direct des prestations

Vous pouvez utiliser notre calculateur en direct pour estimer le montant de vos prestations pour enfants. Pour utiliser ce service, visitez notre site Web à www.arc.gc.ca/prestations-calculateur.

Définitions -

Conjoint de fait

Un conjoint de fait est une personne, qui n'est pas votre époux, qui vit avec vous dans une relation conjugale et qui remplit l'une des conditions suivantes :

- a) elle vit avec vous dans cette relation depuis au moins 12 mois sans interruption:
- b) elle est le parent de votre enfant par sa naissance ou son adoption;
- c) elle a la garde, la surveillance et la charge entière de votre enfant (ou elle en avait la garde et la surveillance juste avant que l'enfant atteigne l'âge de 19 ans).

De plus, une personne devient immédiatement votre conjoint de fait si vous avez déjà vécu ensemble une relation conjugale pendant au moins 12 mois sans interruption et que vous recommencez à vivre ensemble une relation conjugale. Selon une modification proposée, cette condition ne s'appliquera plus. Le résultat de cette modification proposée est qu'une personne (autre que les personnes décrites en b) et c) ci-dessus) deviendra votre conjoint de fait seulement après que votre relation actuelle avec cette personne aura duré au moins 12 mois sans interruption. Cette modification proposée s'appliquera à l'année 2001 et aux années suivantes.

Dans cette définition, l'expression « 12 mois sans interruption » comprend les périodes de moins de 90 jours où vous avez vécu séparément en raison de la rupture de votre union.

Époux

Un époux est une personne avec qui vous êtes légalement marié.

Principal responsable

« Principal responsable des soins et de l'éducation de l'enfant » signifie que vous devez subvenir à ses besoins, obtenir des soins médicaux pour l'enfant, au besoin, et trouver quelqu'un pour s'occuper de l'enfant lorsque cela est nécessaire. Si le parent féminin vit avec l'enfant, elle est habituellement considérée comme la personne responsable des soins et de l'éducation de l'enfant. Toutefois, cette personne peut aussi être le père, un des grands-parents ou un tuteur.

Séparé(e)

Vous êtes séparé lorsque vous commencez à vivre séparément de votre époux ou conjoint de fait à cause de la rupture de votre union, et qu'il n'y a pas de réconciliation durant les 90 jours suivants.

Remarque: Si vous êtes séparé depuis 90 jours (en raison de la rupture de votre union), la date d'entrée en vigueur de votre état de personne séparée est le jour où vous et votre époux ou conjoint de fait avez commencé à vivre séparément.

Adresses des bureaux fiscaux –

Envoyez-nous votre formulaire RC66, Demande de prestations canadiennes pour enfants, dûment rempli ainsi que tout autre document requis dans l'enveloppe de retour incluse dans votre trousse. Si vous n'avez pas d'enveloppe de retour, envoyez les renseignements à l'une des adresses suivantes :

Bureau des services fiscaux de Sudburv C.P. 20000, succ. A Sudbury ON P3A 5C1

Centre fiscal de Jonquière C.P. 1900, succ. PDF Jonquière QC G7S 5J1

Centre fiscal de Shawinigan-Sud Centre fiscal de St. John's C.P. 3000, succ. Bureau-chef Shawinigan-Sud QC G9N 7S6

C.P. 12071, succ. A St. John's NL A1B 3Z1

Centre fiscal de Summerside 102-275, chemin Pope Summerside PE C1N 5Z7

Centre fiscal de Surrey 9755 King George Highway Surrey BC V3T 5E1

Centre fiscal de Winnipeg C.P. 14005, succ. Bureau-chef Winnipeg MB R3C 0E3

Aide-mémoire -

ur éviter des retards dans le traitement de votre formulaire RC66, <i>Demande de prestations canadiennes pour enfants</i> , ubliez pas :
de remplir toutes les parties du formulaire qui s'appliquent à vous et à votre époux ou conjoint de fait;
de remplir et de joindre à votre demande l'annexe RC66SCH, Statut au Canada et état des revenus, si elle s'applique à vous ou à votre époux ou conjoint de fait;
de joindre une photocopie lisible de tout autre document requis (par exemple, une preuve de citoyenneté ou de naissance);
de signer et de dater le formulaire de demande (si vous avez un époux ou conjoint de fait, ce dernier doit aussi le signer).

DEMANDE DE PRESTATIONS CANADIENNES POUR ENFANTS

Pour demander tous les programmes de prestations pour enfants, remplissez ce formulaire et envoyez-le, ainsi que tout autre document requis, à l'un de nos bureaux fiscaux indiqués sur le feuillet de renseignements ci-joint.

Remplissez chaque partie qui s'applique à vous (écrivez en lettres moulées).

N'inscrivez rien ici	

 Partie 1 – Renseignements su 	ır le requérant —————						
Lorsque les parents féminin et masculin demeurent dans la même maison, nous considérons habituellement le parent							
féminin comme étant le requérant.							
Prénom et initiale	Nom légal	Numéro d'assurance sociale					
1 Tollow of minutes							
Nom légal à la naissance (s'il diffère de celui ind	igué el deseus)						
Nom legal à la haissance (s'il differe de celul fild	ique ci-dessus)	□ Fommo □ Hommo					
		Femme Homme					
Année Mois Jou							
Date de naissance	Langue de correspondance	Français English					
Adresse postale							
App. n° et rue	C.P.	R.R.					
Ville							
Province ou territoire (ou pays, si à l'extérieur du	Canada)	Code postal					
Adresse du domicile (si elle diffère de l'adres	se ci-dessus)						
App. n° et rue	Ville						
PP. II ST. ST.							
Province ou territoire (ou pays, si à l'extérieur du	(Canada)	Code postal					
Flovince ou territoire (ou pays, si a rexterieur du	Callada)						
Numéros de télénhene : Demisile	Trovoil						
Numéros de téléphone : Domicile	Travail _						
		Année Mois Jour					
Si vous avez déménagé à cette adresse au cours des 12 derniers mois, précisez la date							
Si vous avez changé de province ou de territoire, inscrivez la province ou le territoire							
Votre demande couvre-t-elle une période qui précède les 11 derniers mois?							
Si <i>oui</i> , lisez la page 1 du feuillet de renseignements ci-joint pour savoir quels documents vous devez joindre.							
, 1 3	, , ,	•					
Êtes-vous citoyen canadien depuis au me	oins 12 mois?	Oui Non					
	emande l'annexe RC66SCH, Statut au Canada et éi	tat des revenus					
votre époux ou conjoint de fait :	l'annexe RC66SCH, Statut au Canada et étai	des revenus, si vous ou					
	ou un résident de retour au Canada au cours des d	ouv dornières années:					
	ction des réfugié, un résident permanent, une persor	ine protégée (réfugiée) ou					
un résident temporaire qui a habité au Canad	a au cours des 18 mois précédents.						
Cochez la case qui indique votre état civi	il actuel. (Ne cochez qu'une seule case)						
Consultez la page 2 du feuillet de renseignemen	•						
		04===4(=)					
1 ☐ Marié(e) 2 ☐ Conjoint de fait	3 ☐ Veuf (veuve) 4 ☐ Divorcé(e) 5 ☐	Séparé(e) 6 ☐ Célibataire					
Inscrivez la date où votre état civil actuel a comm	nencé. (Si vous avez coché la case 2 ou 5 lisez						
	à la page 2 du feuillet de renseignements ci-joint	Année Mois Jour					
		L					
Fig. 38.0. Agene date 1000 dotor modifie)							

Partie 2 – Renseignements sur votre époux ou conjoint de fait								
Prénom et initiale	Nom légal	-	Numéro d'assurance sociale					
Nom légal à la naissance (s'il diffé	ère de celui indiqué ci-dessus)		Femme Homme					
Si l'adresse de votre époux ou co pourquoi :	njoint de fait est différente de la vôtre, ex	xpliquez Date de naissance	Année Mois Jour					
	fait est-il citoyen canadien depuis a indre à votre demande l'annexe RC66S0		Oui Non des revenus.					
Partie 3 - Renseigne	ments sur le ou les enfa	nte						
Partie 3 – Renseignements sur le ou les enfants Pour savoir si vous devez joindre une preuve de naissance, lisez la page 1 du feuillet de renseignements ci-joint.								
Si oui , lisez la section intitulée «	ucation de l'enfant ou des enfants ér « Admissibilité partagée », à la page 1 du	u feuillet de	Oui Non					
Renseignements de l'enfant — (N'inscrivez pas un enfant que vous avez déjà inscrit.)								
Prénom et initiale	Nom légal							
Lieu de naissance : Ville	Province ou territoire (ou pays, s	i à l'extérieur du Canada)	Fille Garçon Date de naissance					
	ble de cet enfant depuis sa naissance? euillet de renseignements ci-joint)	Oui No	Année Mois Jour					
Si <i>non</i> , indiquez la date la plus	récente où vous l'êtes devenu							
Renseignements de l'er Prénom et initiale	nfant — (N'inscrivez pas un enfant q Nom légal	ue vous avez déjà inscrit.)						
Lieu de naissance : Ville	Province ou territoire (ou pays, s	i à l'extérieur du Canada)	Fille Garçon Date de naissance Année Mois Jour					
Êtes-vous le principal responsable de cet enfant depuis sa naissance? (lisez la définition à la page 2 du feuillet de renseignements ci-joint)								
Si <i>non</i> , indiquez la date la plus	récente où vous l'êtes devenu							
Si vous faites une demande pour plus de deux enfants, utilisez une feuille séparée et donnez tous les renseignements demandés ci-dessus pour chacun des autres enfants. Signez la feuille et joignez-la à ce formulaire.								
Partie 4 – Changeme	nt de bénéficiaire							
	ou les enfants vivaient avec une autre pero de téléphone	personne ou étaient l'enfant (ou des enfants)	Date depuis laquelle l'enfant n'est plus à la charge de cette personne ou de cet organisme					
ue la personne ou c	le rorganisme	Teman (od dee emante)	Année Mois Jour					
Signature de l'ancien bénéfi	ciaire		-					
Partie 5 – Attestation								
Pour que nous traitions ce form	nulaire, vous devez le signer . Si vous a	ivez un époux ou conjoint de	fait, il doit aussi le signer.					
J'atteste que les renseignements	fournis dans ce formulaire sont, à ma co	nnaissance, exacts et comp	lets.					
Signature du requérant Date								
Signature de votre époux ou	Faire une fausse déclaration constitue u	ne infraction grave. ration constitue une infraction grave.	Date					
Si vous ne pouvez pas obtenir la	Faire une fausse déclar signature de votre époux ou conjoint de							